

## **REUNION DU 20 FEVRIER 2025** **(1 / 2025)**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 12

Étaient présents : M. HERVÉ Pierre, M. TERRIERE Anthony, M. TIBURCE Jean-Michel, Mme DUPONT Frédérique, M. FERRARI Bruno, M. GABORIAUD Jean-Michel, M. GUILBERTEAU Jean-Paul, M. LEBLANC Jean-Sébastien et Mme MONDIN Dominique.

Absents excusés : Mme LECLERC (*donne pouvoir à M. TERRIERE*)  
Mme TRICOIRE (*donne pouvoir à Mme DUPONT*)  
M. DEMINIER

Secrétaire : Mme DUPONT Frédérique Convocation le 06 février 2025

### **Ordre du jour**

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal (Mairie) pour 2024
- Affectation des résultats du budget principal 2024
- Approbation du CFU du budget annexe (BA) « Chaufferie Bois Energie » 2024
- Affectation des résultats du BA « Chaufferie Bois Energie » 2024
- Approbation du CFU du BA « Lotissement du Parc » 2024
- Affectation des résultats du BA « Lotissement du Parc » 2024
- Approbation du CFU du BA « Locaux Commerciaux » 2024
- Affectation des résultats du BA « Locaux Commerciaux » 2024
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote des subventions associatives 2025
- Vote du Budget Primitif 2025 du budget principal (Mairie)
- Vote du Budget Primitif 2025 du BA « Chaufferie Bois Energie »
- Vote du Budget Primitif 2025 du BA « Lotissement du Parc »
- Vote du Budget Primitif 2025 du BA « Locaux Commerciaux »
- Signature du protocole d'accord relatif à l'accès Vigifoncier
- Solidarité Mayotte
- ***Attribution de compensation de l'agglomération 2025***
- ***Modification du plan de financement des locaux commerciaux***
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. HERVE ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque sur celui-ci, il est donc accepté à l'unanimité.

Une question liée au budget et une urgence de dernière minute ont été omises dans l'ordre du jour, le montant de l'attribution de compensation de l'agglomération pour 2025 et une modification de financement des futurs locaux commerciaux. M. HERVE propose à l'assemblée délibérante de les ajouter, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents. M. le Maire nomme le secrétaire de séance, Mme DUPONT Frédérique.

### **1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal (Mairie) pour l'exercice 2024 - D20250220001**

Résumé du CFU du budget principal :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/24	Investissement	135 000,00	135 000,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2024	92 694,69	213 301,10	120 606,41
	c/001 (Déficit d'inv reporté)	163 325,71		
	Solde global d'exécution	256 020,40	213 301,10	-42 719,30
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2024	382 145,82	480 712,22	98 566,40
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		89 184,25	
	Solde global d'exécution	382 145,82	569 896,47	187 750,65

## 2. Affectation des résultats du budget principal 2024 - D20250220002

Le conseil municipal, en application de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'instruction comptable M 57,

Après avoir approuvé ce jour le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2024 qui présente un **excédent** de fonctionnement total d'un montant de **187 750,65 €**,

Constatant que ledit CFU fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **42 719,30 €**,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2024, indiquant une dépense d'investissement ainsi qu'une recette d'investissement d'un montant de **135 000 €** chacune,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Considérant que le budget de 2024 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **125 201 €**,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 : 42 719,30 €**
- Affectation à l'**excédent** reporté de la section de fonctionnement, **compte 002 : 145 031,35 €**
- Affectation au **déficit** reporté de la section d'investissement, **compte 001, pour 42 719,30 €**

## 3. Approbation du CFU du budget annexe « Chaufferie Bois Energie » 2024 - D20250220003

Résumé du CFU du budget annexe Chaufferie :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/24	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2024	7 339,00	8 778,00	1 439,00
	c/001 (Excédent d'inv reporté)		669,44	
	Solde global d'exécution	7 339,00	9 447,44	2 108,44
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2024	24 136,98	24 247,54	110,56
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		6 332,91	
	Solde global d'exécution	24 136,98	30 580,45	6 443,47

## 4. Affectation des résultats du budget annexe « Chaufferie Bois Energie » 2024 - D20250220004

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4, Après avoir approuvé ce jour, le compte financier unique (CFU) du budget annexe « Chaufferie Bois Énergie » de Saint Sever de Saintonge pour 2024 qui présente un **excédent** total de fonctionnement d'un montant de **6 443,47 €**,

Constatant que ledit CFU fait apparaître un **excédent** de la section d'investissement s'élevant à **2 108,44 €**,

Vu qu'il n'y pas de restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Considérant que le budget de 2024 ne comportait pas, en prévision, de virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021),

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 : néant €**
- Affectation à l'**excédent** reporté, en section de fonctionnement, **compte 002, pour 6 443,47 €**
- Affectation à l'**excédent** d'investissement **compte 001 pour 2 108,44 €**

#### 5. Approbation du CFU du budget annexe « Lotissement du Parc » 2024 - D20250220005

Résumé du CFU du BA Lotissement :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/24	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2024	124 785,09	124 785,27	0,18
	c/001 (Excédent d'inv reporté)		20 889,82	
	Solde global d'exécution	124 785,09	145 675,09	20 890,00
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2024	127 607,30	157 980,86	30 373,56
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		49 651,17	
	Solde global d'exécution	127 607,30	207 632,03	80 024,73

#### 6. Affectation des résultats du budget annexe « Lotissement du Parc » 2024 - D20250220006

Le conseil municipal, en application de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'instruction comptable M 57,

Après avoir approuvé ce jour, le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2024 qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **80 024,73 €**

Constatant que ledit CFU fait apparaître un **excédent** de la section d'investissement s'élevant à **20 890,00 €**.

Vu qu'il n'y pas de restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 : néant €**
- Affectation à l'**excédent** reporté de la section de fonctionnement, **compte 002 : 80 024,73 €**
- Affectation à l'**excédent** reporté de la section d'investissement, **compte 001, pour 20 890,00 €**

#### 7. Approbation du CFU du budget annexe « Locaux Commerciaux » 2024 - D20250220007

Aucune opération n'a été effectuée en 2024, seul un reste à réaliser de 200 000€ en recette d'investissement a été inscrit. Il s'agit de l'emprunt contracté afin de débiter les travaux.

#### 8. Affectation des résultats du budget annexe « Locaux Commerciaux » 2024 - D20250220008

La seule affectation de résultat est donc le reste à réaliser en recette d'investissement à hauteur de 200 000€. L'année 2025 sera la première année complète de ce budget.

## 9. Vote des taux d'imposition 2025 - D20250220009

Libellés	Taux communaux 2024	Taux communaux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	46,59%	<b>46,59%</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	60,39%	<b>60,39%</b>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	14,42%	<b>14,42%</b>

Sur proposition de M. le Maire, la commune ne souhaite pas faire augmenter ses taux d'imposition sur le foncier cette année encore. Une augmentation sera tout de même ressentie par les administrés sachant que les bases de calcul, elles, vont augmenter de près de 5%. Un article expliquera ces chiffres dans le prochain TU.

## 10. Vote des subventions associatives 2025 - D20250220010

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les associations communales doivent présenter leurs résultats comptables ainsi que leur bilan de l'année afin de pouvoir prétendre à une subvention de la Mairie. Après en avoir débattu, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de **maintenir les subventions** accordées en 2024 pour l'année 2025 et rajouter l'association de chasse devenue intercommunale ainsi que la nouvelle association de palets créée récemment :

### Associations communales :

- Comité des fêtes : 215 €
- Union Sportive de St Sever, section Pétanque : 215 €
- Les Teurjhou Bitons (aînés ruraux) : 215 €
- L'association des Amis et Parents d'Elèves (APE) : 215 €
- Mon Poker Club : 215 €
- Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) : 215 €
- Palet Club Fermiers Charentais (PCFC) : 215 €

Formant un total de :

**1 505 € (article c/65748)**

## 11. Vote du Budget Primitif 2025 du budget principal (Mairie) - D20250220011

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la présentation de M. HERVE du budget primitif de la commune pour 2025, équilibré en dépenses et en recettes, résumé comme suit :

**Dépenses de fonctionnement** réelles : 403 762,00 €  
Virement à la section d'investissement : 145 000,00 €  
Opérations d'ordre et amortissements : 2 000,00 €  
Total des dépenses de fonctionnement : **550 762,00 €**

**Recettes** de fonctionnement réelles : 405 730,65 €  
Excédent de fonctionnement 2024 reporté : 145 031,35 €  
Total des recettes de fonctionnement : **550 762,00 €**

**Dépenses** réelles d'investissement : 258 554,70 €  
Déficit d'investissement de 2024 reporté : 42 719,30 €  
Restes à réaliser : 135 000,00 €  
Total des dépenses d'investissement : **436 274,00 €**

**Recettes** réelles d'investissement : 154 420,00 €  
Virement de la section de fonctionnement : 145 000,00 €  
Opérations d'ordre et amortissements : 1 854,00 €  
Restes à réaliser : 135 000,00 €  
Total des recettes d'investissement : **436 274,00 €**

## **12. Vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe « Chaufferie Bois Energie » - D20250220012**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la présentation de M. TIBURCE du BP 2025 du budget annexe de la Chaufferie Bois Energie, équilibré en dépenses et en recettes, résumé comme suit :

Dépenses de fonctionnement réelles :	16 005,00 €
Opérations d'ordre :	8 778,00 €
Virement à l'investissement :	0,00 €
<u>Total des dépenses de fonctionnement :</u>	<b>24 783,00 €</b>

Recettes de fonctionnement réelles :	11 000,53 €
Excédent de fonctionnement 2024 reporté :	6 443,47 €
Opérations d'ordre :	7 339,00 €
<u>Total des recettes de fonctionnement :</u>	<b>24 783,00 €</b>

Dépenses réelles d'investissement :	3 547,44 €
Opérations d'ordre :	7 339,00 €
<u>Total des dépenses d'investissement :</u>	<b>10 886,44 €</b>

Excédent d'investissement reporté :	2 108,44 €
Opérations d'ordre :	8 778,00 €
Virement du fonctionnement :	0,00 €
<u>Total des recettes d'investissement :</u>	<b>10 886,44 €</b>

## **13. Vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe « Lotissement du Parc » - D20250220013**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la présentation de M. TERRIERE du BP 2025 du budget annexe du Lotissement du Parc, équilibré en dépenses et en recettes, résumé comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b> réelles :	70 005,00 €
Opérations d'ordre et amortissements :	197 188,48 €
<u>Total des dépenses de fonctionnement :</u>	<b>267 193,48 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b> réelles :	35 080,00 €
Excédent de fonctionnement reporté :	80 024,73 €
Opérations d'ordre et amortissements :	152 088,75 €
<u>Total des recettes de fonctionnement :</u>	<b>267 193,48 €</b>

<b>Dépenses réelles d'investissement</b> :	65 989,73 €
Opérations d'ordre et amortissements :	151 088,75 €
<u>Total des dépenses d'investissement :</u>	<b>217 078,48 €</b>

Excédent d'investissement reporté :	20 890,00 €
Opérations d'ordre et amortissements :	196 188,48 €
<u>Total des recettes d'investissement :</u>	<b>217 078,48 €</b>

## **14. Vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe « Locaux Commerciaux » - D20250220014**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la présentation de M. TERRIERE du BP 2025 du budget annexe des Locaux Commerciaux, équilibré en dépenses et en recettes, résumé comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b> réelles :	3 000,00 €
<u>Total des dépenses de fonctionnement :</u>	<b>3 000,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b> réelles :	3 000,00 €
<u>Total des recettes de fonctionnement :</u>	<b>3 000,00 €</b>

<b>Dépenses réelles d'investissement :</b>	359 400,00 €
Opération d'ordre :	20 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>379 400,00 €</b>

<b>Recettes réelles d'investissement :</b>	359 400,00 €
Opération d'ordre :	20 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>379 400,00 €</b>

#### **15. Signature du protocole d'accord relatif à l'accès Vigifoncier - D20250220015**

*Rapport :*

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès et l'utilisation de l'outil Vigifoncier. Suite à la signature de la convention cadre de partenariat établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communes peuvent disposer d'un accès à l'outil Vigifoncier.

Cet outil permet d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire. Les informations communiquées sont classées selon 4 catégories :

- Notifications : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les Notaires ou les administrations ;
- Appels à candidature : appels à candidature émis par la SAFER ;
- Avis de préemption : avis de préemptions réalisées par la SAFER ;
- Rétrocessions : ventes réalisées par la SAFER.

Une formation, présentant l'outil et ses modalités d'utilisation, sera proposée aux utilisateurs, suite à la signature de ce protocole d'accord.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, délibère à l'unanimité des présents et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

#### **16. Solidarité Mayotte - D20250220016**

Monsieur le Maire donne une information de notre CDL, Mme NIVART, concernant les articles comptables à utiliser si la commune souhaitait faire parvenir un don pour les sinistrés de Mayotte (suite au cyclone). Il propose que la commune participe à hauteur d'environ 1€ par habitants soit 650€. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

#### **17. Attribution de compensation de l'agglo 2025 - D20250220017**

Monsieur le Maire indique que le montant **provisoire** de l'attribution de compensation due à « Saintes Grandes Rives, l'Agglo », s'élève à **58 220 €** pour le fonctionnement et **1 854 €** pour l'investissement de l'année 2025. Il demande donc au conseil de se prononcer sur ces sommes ; qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- accepte le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2025, soit **58 220 €** pour le fonctionnement et **1 854 €** pour l'investissement,
- décide d'inscrire la dépense au budget à l'article **c/739211** pour le fonctionnement et à l'article **c/2046** pour l'investissement,
- autorise le Maire à mandater la somme par douzième pour le fonctionnement, soit **4 851,67 €** chaque mois et en une seule fois pour l'investissement pour un montant de **1 854 €**.

#### **18. Modification du plan de financement des futurs locaux commerciaux - D20250220018**

Suite à plusieurs modifications d'aménagement, le montant total des travaux des futurs locaux commerciaux a été revu à la hausse. Ainsi, une nouvelle délibération doit être prise afin de mettre à jour les demandes de subventions. Le montant **HT** passe de 398 500€ à **497 070€**.

## 19. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur la vente suivante :

- L'immeuble de Mme CHATEAUVIEUX Philippe, 4 chaussée du Pont de Chantemerle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire  
Pierre HERVE

La Secrétaire  
Frédérique DUPONT

DEMINIER Jean-Louis		LECLERC Brigitte	
DUPONT Frédérique		MONDIN Dominique	
FERRARI Bruno		TERRIERE Anthony	
GABORIAUD Jean-Michel		TIBURCE Jean-Michel	
GUILBERTEAU Jeu-Paul		TRICOIRE Nathalie	
LEBLANC Jean-Sébastien			